

**RECUEIL des ACTES
de l'OPAC 36**

**BUREAU du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du 10 JUIN 2026**

Auteur :

***Christine FLEURET
Directrice Générale***

Date de mise en ligne :

17 JUIN 2026



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6

Présents : 4

Représentés : 1

Excusés : 1

Absents : 0

Service demandeur

Direction administrative et financière

Transmis pour contrôle de
légalité le :

12 JUIN 2026

Accusé réception
Préfecture le :

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2026.00083 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 02 juin 2026, s'est réuni le 10 juin 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Etaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY

Etait représenté :

M. Michel BOUGAULT donne pouvoir à Mme Chantal MONJOINT

Absent excusé :

M. François DAUGERON

Assistaient également :

Mme Christine FLEURET, directrice générale de l'OPAC 36
Mme Marie-Charlotte LECAROUX, directrice générale adjointe

Objet : Emprunt Caisse d'Epargne Loire Centre - LEVROUX - Maison de Santé Pluridisciplinaire

OBJET : réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de **770 000 €** consenti par la Caisse d'Epargne Loire Centre pour la **construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à LEVROUX.**

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'OPAC de l'Indre, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, la Directrice Générale est invitée à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre un Contrat de Prêt pour un montant total de **770 000 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant du prêt	770 000 euros
Durée du prêt	30 ans (360 mois)
Taux d'intérêt variable indexé sur le Livret A	Livret A +1.25 %
Marge constante	1.25 %
Amortissement du capital	Amortissement progressif à échéances constantes
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Conditions de remboursement anticipé	3% du Capital remboursé avec un minimum de 6 mois d'intérêts
Frais de dossier	0.1 %
Durée maximum du préfinancement	6 mois
Garantie des collectivités concernées	100 %

A cet effet, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'autoriser la Directrice Générale à :

- Signer seule le Contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds,
- et à réaliser seule tous les actes de gestion utiles y afférents.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,



La Directrice Générale,

Christine FLEURET

OPAC 36

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juin 2026

VIA DOTELEC - Dematis

036-344327070-20260910-020260003310-DE



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6
Présents : 4
Représentés : 1
Excusés : 1
Absents : 0

Service demandeur
Direction administrative et financière

Transmis pour contrôle de
légalité le :

12 JUIN 2026

Accusé réception
Préfecture le :

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juin 2026

VIA DOTELEC - Dematis

036-344327170-20260610-0202600084-01-DE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2026.00084 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 02 juin 2026, s'est réuni le 10 juin 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Étaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY

Était représenté :

M. Michel BOUGAULT donne pouvoir à Mme Chantal MONJOINT

Absent excusé :

M. François DAUGERON

Assistaient également :

Mme Christine FLEURET, directrice générale de l'OPAC 36
Mme Marie-Charlotte LECAROUX, directrice générale adjointe

Objet : Emprunt Caisse d'Épargne Loire Centre - LA CHATRE - Commerces Le Lion d'Argent

OBJET : réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 2 000 000 € consenti par la Caisse d'Épargne Loire Centre pour la construction de commerces à LA CHATRE – Le Lion d'Argent.

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'OPAC de l'Indre, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, la Directrice Générale est invitée à réaliser auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre un Contrat de Prêt pour un montant total de 2 000 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant du prêt	2 000 000 euros
Durée du prêt	30 ans (360 mois)
Taux d'intérêt variable indexé sur le Livret A	Livret A +1.25%
Marge constante	1.25 %
Amortissement du capital	Amortissement progressif à échéances constantes
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Conditions de remboursement anticipé	3 % du Capital remboursé avec un minimum de 6 mois d'intérêts
Frais de dossier	0.1 %
Durée maximum du préfinancement	6 mois
Garantie des collectivités concernées	100 %

A cet effet, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'autoriser la Directrice Générale à :

- Signer seule le Contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds,
- et à réaliser seule tous les actes de gestion utiles y afférents.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

La Directrice Générale,

Christine FLEURET
OPAC 36



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6
Présents : 4
Représentés : 1
Excusés : 1
Absents : 0

Service demandeur
Direction administrative et financière

Transmis pour contrôle de
légalité le :

12 JUIN 2026

Accusé réception
Préfecture le :

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juin 2026

VIA DOTELEC - Dematis

036-34437070-20260610-02026000350-DE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2026.00085 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 02 juin 2026, s'est réuni le 10 juin 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Étaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY

Était représenté :

M. Michel BOUGAULT donne pouvoir à Mme Chantal MONJOINT

Absent excusé :

M. François DAUGERON

Assistaient également :

Mme Christine FLEURET, directrice générale de l'OPAC 36
Mme Marie-Charlotte LECAROUX, directrice générale adjointe

Objet : ISSOUDUN «MARX DORMOY» - COMMERCES - Prêt PRU-ACV

OBJET : réalisation d'un Contrat de Prêt PRU-ACV d'un montant total de 2 526 000 € (*deux millions cinq cent vingt-six mille euros*) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de construction du complexe multi-activités situé Boulevard Marx Dormoy à Issoudun.

Vu la délégation donnée par le Conseil d'Administration le 02 avril 2026,

La Directrice Générale de l'Office Public de l'Habitat de l'Indre,

PROPOSE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 2 526 000 € (*deux millions cinq cent vingt-six mille euros*) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt

Ligne du Prêt :	PRUAM
Enveloppe :	PRU ACV
Montant :	2 526 000 euros
Durée de la phase de préfinancement :	0 mois
Durée d'amortissement :	30 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :	en fonction de la variation du taux du LA
Modalité de révision :	SR
Amortissement :	Echéances et intérêts prioritaires
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :	autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé :	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler :	1A
Commission d'instruction :	0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

.../...

A cet effet, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'autoriser la Directrice Générale à :

- Signer seule le Contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds,
- et à réaliser seule tous les actes de gestion utiles y afférents.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

La Directrice Générale,




Christine FLEURET



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6
Présents : 4
Représentés : 1
Excusés : 1
Absents : 0

Service demandeur
Direction administrative et financière

Transmis pour contrôle de
légalité le :

12 JUIN 2026

Accusé réception
Préfecture le :

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juin 2026

VIA DOTELEC - Dematis

036-34437070-20260610-02026000390-02

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2026.00086 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 02 juin 2026, s'est réuni le 10 juin 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Etaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY

Etait représenté :

M. Michel BOUGAULT donne pouvoir à Mme Chantal MONJOINT

Absent excusé :

M. François DAUGERON

Assistaient également :

Mme Christine FLEURET, directrice générale de l'OPAC 36
Mme Marie-Charlotte LECAROUX, directrice générale adjointe

Objet : Placement de la trésorerie court terme sur le fonds de Placements (FCP) « Amundi Euro Liquidity Short Term Govies » (Code ISIN : FR0011399633)

Le Code de la Construction et de l'Habitat autorise les OPH à placer leur trésorerie sur les supports suivants :

- Livrets A et comptes sur livret assimilés,
- Compte à Terme (ou Dépôts à Terme assimilés) avec Capital Garanti à tout moment (Liquidité avec un préavis de 32 jours et des conditions de sorties de taux prédéfinies),
- Dépôts à Terme avec Capital Garanti in fine et liquidité possible à tout moment aux conditions de marché,
- Obligations d'Etat Européens en Euros (ou d'organisme émanant directement desdits Etats), ou fonds communs de placements/Sicav composés à 100% d'obligations d'états Européens.

Aujourd'hui, l'OPAC 36 souhaite placer une part de ses liquidités court terme sur un Fonds de type SICAV « Amundi Euro Liquidity Short Term Govies » (Code ISIN : FR0011399633), appartenant à 100 % au groupe Crédit Agricole et composé à 100% d'obligations des Etats de l'Union Européenne les mieux cotés (supérieure ou égale AA-), à savoir à ce jour :

- L'Union Européenne elle-même,
- L'Allemagne,
- L'Autriche,
- La Finlande,
- La Belgique.

En termes de risque de contrepartie (défaillance de la banque propriétaire du fonds et des Etats émetteurs des obligations) nous sommes sur un des fonds les moins risqués du marché à ce jour ; le Groupe Crédit Agricole figurant parmi le acteurs bancaires Européens les plus solides.

En contrepartie, la rémunération est plus faible que celle que nous obtenons avec la Sicav Spiko, que nous utilisons actuellement (composée à 100 % d'Obligations de l'Etat français et déposés auprès de CACEIS, Filiale du groupe Crédit Agricole).

Ainsi, le taux de la Sicav Amundi sera de l'ordre de €STR - 0.30% (soit à ce jour 1.93 % - 0.30 % = 1.63 %).

Par comparaison la Sicav Spiko propose actuellement un taux proche de €STR (1.93 %), assorti d'une bonification commerciale temporaire négociée à + 0.35 % pendant un an (jusqu'au 19 mars 2027), soit à ce jour 1.93 % + 0.35 % = 2.28 %.

.../...

Le risque de ces deux Sicav s'apprécie ainsi :

- Celui d'une défaillance du groupe Crédit Agricole, dont elles dépendent toutes les deux
→ risque très faible.
 - Celui d'une défaillance des Etats émetteurs des obligations composants les Sicav :
 - Défaillance de l'Etat Français pour la Sicav SPIKO,
 - Défaillance d'un ou de plusieurs Etats parmi ceux composant la Sicav Amundi (Union Européenne, Allemagne, Autriche, Finlande, Belgique).
- Dans les deux cas, le risque nous semble là aussi très faible (encore plus faible pour Amundi que pour Spiko).

L'objet de notre démarche est de disposer de plusieurs outils de placement court terme (au jour le jour), afin d'ajuster notre trésorerie quotidiennement en la répartissant sur ces différents produits autorisés (Livrets, CAT, DAT, Sicav et FCP d'obligations d'Etats Européens), et en générant des produits financiers sur des placements sécurisés.

En conséquence, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'autoriser la Directrice Générale à procéder au placement des liquidités de l'OPAC 36 comme exposé ci-dessus.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

La Directrice Générale,



Christine FLEURET



OPAC 36

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6
Présents : 4
Représentés : 1
Excusés : 1
Absents : 0

Service demandeur
Direction du développement

Transmis pour contrôle de
légalité le :

12 JUIN 2026

Accusé réception
Préfecture le :

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juin 2026

VIA DOTELEC - Dematis

036-34437070-20260610-02026000070-DL

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2026.00087 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 02 juin 2026, s'est réuni le 10 juin 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Étaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY

Était représenté :

M. Michel BOUGAULT donne pouvoir à Mme Chantal MONJOINT

Absent excusé :

M. François DAUGERON

Assistaient également :

Mme Christine FLEURET, directrice générale de l'OPAC 36
Mme Marie-Charlotte LECAROUX, directrice générale adjointe

Objet : Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre – Site n° 2 La Martinerie 36130 DEOLS - Réhabilitation d'un pavillon pour la création de 2 logements

L'OPAC de l'Indre s'est engagé, en sa qualité de maître d'ouvrage, à conduire dans le cadre de l'opération nationale de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) une démarche de réhabilitation du patrimoine bâti situé dans l'emprise de l'ancienne caserne dite de la Martinerie, sur la commune de Déols (36130).

Ce site militaire désaffecté accueille notamment un pavillon « villa » d'habitation construit dans les années 1970, anciennement affecté à la résidence du colonel commandant la garnison. Ce bâtiment, représentatif de la construction traditionnelle pavillonnaire de son époque, fait l'objet du présent programme de réhabilitation. Son accès se réalise depuis le chemin de Beaumont à la Martinerie puis via le portail d'accès à l'ancienne caserne qui sera déplacé par un tiers dans le cadre du projet.

L'opération s'inscrit dans la volonté de l'OPAC de l'Indre de remettre sur le marché locatif social des logements décents et performants, dont l'état général le permet pleinement.

Le pavillon concerné est une construction de type traditionnel des années 1970, construit selon une organisation spatiale classique, comprenant :

- Un rez-de-chaussée constituant le niveau de vie principal ;
- Un sous-sol occupant approximativement la moitié de l'emprise au sol du bâtiment, à usage de garage, cave ou de locaux techniques ;
- Des combles non aménagés, représentant un volume non exploité dans le cadre de la présente opération.

L'état général de conservation du bâtiment est jugé satisfaisant par l'ensemble des acteurs, tant sur le plan de l'enveloppe extérieure (toiture, façades, menuiseries) que les distributions intérieures. L'absence visible de désordres structurels majeurs conforte le choix retenu d'une réhabilitation.

Le niveau de performance énergétique minimale souhaitée par le maître d'ouvrage est le niveau de référence du LABEL BBC Rénovation (classe B).

L'opération a pour finalité la réhabilitation mesurée et maîtrisée du pavillon en vue de la création de deux logements de type 4 indépendants, avec entrées individuelles distinctes répondant aux besoins en logement social dans le cadre du programme RHI. Des équipements spécifiques, comme un carport, seront intégrés au programme de réhabilitation.

L'assiette d'intervention de l'OPAC 36 sera sur une partie de la parcelle cadastrée section BX n°010 de 3 523 m². La nouvelle viabilisation du site sera assurée par CHATEAUROUX METROPOLE.

.../...

L'opération sera financée (plan de financement joint) avec l'aide de prêts PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) sur une programmation 2026 pour la résorption et traitement de l'habitat insalubre (RHI) des opérations de restructuration immobilière.

Le coût des travaux de réhabilitation et des espaces extérieurs est estimé à un montant de 442 530 € HT.

En conséquence, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé :

- *De valider le plan de financement annexé,*
- *D'autoriser la Directrice Générale à passer tous actes et contrats nécessaires, à signer toutes les pièces utiles au montage du dossier.*

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

La Directrice Générale,



Christine FLEURET

OPAC 36

Plan de financement

DEOLS - La Martinerie Site 2 - RHI
Réhabilitation de 2 logements individuels (2 PLAI - A)

I - PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL

	Montant en €		
	H.T.		T.T.C.
Charge foncière	180 340,00	9 918,70	190 258,70
Travaux	274 020,00	15 071,10	289 091,10
Honoraires	43 828,00	2 410,54	46 238,54
Divers	22 127,00	1 216,99	23 343,99
	520 315,00	28 617,34	548 932,34

II - FINANCEMENT PREVISIONNEL

Subvention Etat (2*5600 et 2*20000 et 2*4000)	59 200,00
Prêt PLAI CDC Foncier	309 446,00
Prêt PLAI CDC Travaux	97 946,00
Fonds Propres	82 340,34

548 932,34 €

Fait à CHATEAUROU

26 mai 2026

La Directrice Générale



Christine FLEURET

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6
Présents : 4
Représentés : 1
Excusés : 1
Absents : 0

Service demandeur
Direction du patrimoine

Transmis pour contrôle de
légalité le :

12 JUIN 2026

Accusé réception
Préfecture le :

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juin 2026

VIA DOTELEC - Dematis

036-34437070-20260910-02026000000-02

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2026.00088 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 02 juin 2026, s'est réuni le 10 juin 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Étaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY

Était représenté :

M. Michel BOUGAULT donne pouvoir à Mme Chantal MONJOINT

Absent excusé :

M. François DAUGERON

Assistaient également :

Mme Christine FLEURET, directrice générale de l'OPAC 36
Mme Marie-Charlotte LECAROUX, directrice générale adjointe

Objet : Modernisation ascenseur 2026 (remplacement de matériel)

Le marché d'entretien des ascenseurs, portes automatiques, barrières ou bornes levantes mixe entretien réglementaire, désincarcération éventuelle de public et travaux d'amélioration des équipements.

Sur un programme initialement défini par le cabinet ASCAUDIT, notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Ascenseur, notre prestataire a chiffré dès sa candidature plusieurs modernisations d'appareils qu'il doit ensuite réaliser selon un planning défini par année.

Inscrit en 2026, notre prestataire doit cette année intervenir sur le site « 29 rue Paul Verlaine » à Châteauroux pour procéder au remplacement intégral de l'ascenseur. Cette lourde intervention entraîne un arrêt des équipements sur plusieurs mois (3) avec la mise en place d'un service de portage pour soulager les locataires habitants dans leur quotidien. La Direction de la Prévention Sociale, par l'intermédiaire de nos conseillères sociales ou référentes seniors assistent au plus près nos locataires sur cette intervention au côté de la Direction du Patrimoine en charge de la réalisation de travaux. Chaque situation étant ainsi évaluée et accompagnée dans sa résolution (service complémentaire, mise à disposition particulière, aménagement ponctuel...).

L'ensemble de ces travaux représente un montant de 89 000 € HT.

En conséquence, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé :

- De prendre connaissance de ces travaux programmés et de valider le plan de financement joint,
- D'autoriser la Directrice Générale à passer tous actes et contrats nécessaires à la réalisation de ces travaux, à signer toutes les pièces utiles au montage du dossier.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

La Directrice Générale,



Christine FLEURET

OPAC 36



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

Plan de financement

CHATEAUROUX - 29 Rue Paul Verlaine
Modernisation de l'ascenseur

I - PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL

	Montant en €			
	H.T.			T.T.C.
Travaux Ascenseur	44 100,00	20%	8 820,00	52 920,00
Travaux Ascenseur	42 400,00	10%	4 240,00	46 640,00
Travaux Sol Inox	2 500,00	20%	500,00	3 000,00
	89 000,00		13 560,00	102 560,00

II - FINANCEMENT PREVISIONNEL

Fonds Propres 102 560,00 €

102 560,00 €

Fait à CHATEAUROUX, le

28 mai 2026

La Directrice Générale

Christine FLEURET

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6
Présents : 4
Représentés : 1
Excusés : 1
Absents : 0

Service demandeur
Direction du patrimoine

Transmis pour contrôle de
légalité le :

12 JUIN 2026

Accusé réception
Préfecture le :

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juin 2026

VIA DOTELEC - Dematis

036-34437070-20260910-020260000000-DE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2026.00089 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 02 juin 2026, s'est réuni le 10 juin 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Etaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY

Etait représenté :

M. Michel BOUGAULT donne pouvoir à Mme Chantal MONJOINT

Absent excusé :

M. François DAUGERON

Assistaient également :

Mme Christine FLEURET, directrice générale de l'OPAC 36
Mme Marie-Charlotte LECAROUX, directrice générale adjointe

Objet : Adaptations de systèmes de régulation (accompagnement RCU : Réseau de Chaleur Urbain)

Avec le passage en mode opérationnel du déploiement du RCU sur la commune de Châteauroux, 11 chaufferies collectives de notre parc actuel vont devenir des sous-stations d'ici fin 2027, en complément des 6 sous-stations du site de Beaulieu (notre ancienne chaufferie biomasse vendue dans le cadre du RCU). Ces raccordements successifs vont engendrer le démantèlement des équipements de production thermique (chaudières) au profit du RCU et vont également devoir s'accompagner de travaux complémentaires, en termes de régulation, au travers d'investissements en matériels (hard) et/ou en modifications de programmation (soft) suite à la simplification fonctionnelle des installations.

L'enveloppe totale projetée des travaux est de 100 000 € HT pour cette année. Le budget 2027 sera également sollicité, avec la fin des audits techniques et évaluations économiques des travaux nécessaires site par site.

Un échelonnement des interventions s'opérera jusqu'en 2027 au gré du planning de raccordement de nos installations.

En conséquence, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé :

- De prendre connaissance de ces travaux programmés et de valider le plan de financement joint,
- D'autoriser la Directrice Générale à passer tous actes et contrats nécessaires à la réalisation de ces travaux, à signer toutes les pièces utiles au montage du dossier.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

La Directrice Générale,



Christine FLEURET

OPAC 36



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

Plan de financement

CHATEAUROUX
Adaptation de systèmes de régulation (Réseau de Chaleur Urbain)

I - PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL

	Montant en €		
	H.T.		T.T.C.
Travaux	100 000,00	5 500,00	105 500,00
	<u>100 000,00</u>	<u>5 500,00</u>	<u>105 500,00</u>

II - FINANCEMENT PREVISIONNEL

Fonds Propres 105 500,00

105 500,00 €

Fait à CHATEAUROUX, le

28 mai 2026

La Directrice Générale

Christine FLEURET



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6
Présents : 4
Représentés : 1
Excusés : 1
Absents : 0

Service demandeur
Direction Générale Adjointe

Transmis pour contrôle de
légalité le :

12 JUN 2026

Accusé réception
Préfecture le :

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juin 2026

VIA DOTELEC - Dematis

036-344371710-20260610-02026000000-DE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2026.00090 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 02 juin 2026, s'est réuni le 10 juin 2026, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Etaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, Mme Christiane TARDIVAT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY

Etait représenté :

M. Michel BOUGAULT donne pouvoir à Mme Chantal MONJOINT

Absent excusé :

M. François DAUGERON

Assistaient également :

Mme Christine FLEURET, directrice générale de l'OPAC 36
Mme Marie-Charlotte LECAROUX, directrice générale adjointe

Objet : Question diverse - Désignation d'un représentant de l'OPAC 36 à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Par courrier reçu le 26 mai 2026, le Président de Châteauroux Métropole, dans le cadre du renouvellement de la Conférence Intercommunale du Logement inhérent à la tenue des élections municipales, sollicite l'Office pour désigner un représentant et un suppléant à cette instance.

L'information est à communiquer pour le 15 juin prochain.

En conséquence, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé de désigner en tant que titulaire, Madame Christine FLEURET, Directrice Générale et en tant que suppléante, Madame Marie-Charlotte LECAROUX Directrice générale adjointe en charge de la gestion locative.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

La Directrice Générale,



Christine FLEURET

OPAC 36